



Crea*i*mpresa Social

1^{ère}
Edition

GUIDE PRATIQUE DES COTISATIONS SOCIALES
ET DE LA GESTION DU PERSONNEL

SOMMAIRE

A – DEMARRER EN ITALIE

A.1- Les salariés

1.1- les règles générales en matière sociale

- 1.1.1 - l'embauche
- 1.1.2 - Les conventions collectives
- 1.1.3 - les contrats
- 1.1.4 - le licenciement
- 1.1.5 - le temps de travail - les congés payés
- 1.1.6 - Le salaire minimum
- 1.1.7 - Les syndicats
- 1.1.8 - L'indemnisation chômage - La mobilité
- 1.1.9 - Le bulletin de paie – les cotisations sociales
- 1.1.10 - Le TFR

1.2 - Activités en Italie sans établissement stable :

- 1.2.1 - les démarches et les formalités

1.3 - Activités en Italie avec établissement stable:

- 1.3.1 - les démarches et les formalités

1.4 – Les échéances annuelles

1.5 - Cas particulier Expatriation / détachement

1.6 - Cas particulier de l'embauche d'un salarié des 10 nouveaux pays de l'UE

1.7 - Cas particulier de l'embauche d'un étranger (hors UE)

A.2- Les semi-indépendants : la loi Biagi

2.1 – Contrat de collaborateur à projet / à programme

2.2 – La réforme de la loi Biagi

A.3- Les indépendants :

3.1 - les artisans / les commerçants

3.2 - professions libérales

3.3 - cas particuliers : le gérant, le PDG, le conseiller

B – DEMARRER EN FRANCE

B.1- Les salariés

1.1 - les règles générales en matière sociale

1.1.1 - l'embauche

1.1.2 - les contrats

1.1.3 - le tribunal des Prud'hommes

1.1.3 - le licenciement

1.1.4 - le temps de travail – 35 heures – les congés payés

1.1.5 - Smic

1.1.6 - Les syndicats

1.1.7 - Le chômage

1.1.8 - Le bulletin de paie – les cotisations sociales

1.2 - Activités en France sans établissement stable

1.2.1 les démarches et les formalités

1.3 - Activités en France avec établissement stable

1.3.1 les démarches et les formalités

1.4 – Les échéances annuelles

1.5 - Cas particulier Expatriation / détachement

1.6 - Cas particulier de l'embauche d'un salarié des 10 nouveaux pays de l'UE

1.7 - Cas particulier de l'embauche d'un étranger (hors UE)

B.2- Les indépendants :

2.1 - les artisans / les commerçants

2.2 – les professions libérales

2.3 - cas particuliers : le gérant, le PDG, le conseiller

C – COMPARAISONS ITALIE / FRANCE / SUISSE

C.1 - Charges sociales

C.2 - Impôts

|

|

|